

Le Défi des Templiers - 2019

Simple, Doubles, Double Mixte - Séries de NC à N2

27 et 28 avril 2019 - Règlement Particulier

Dispositions générales

Le règlement particulier ci-après complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) édité par la Fédération Française de Badminton.

Art. 1 :

- ✓ Le juge-arbitre sera **Guillaume LE PENNEC**.
- ✓ Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n° **(à venir)**.
- ✓ Le tournoi est ouvert à tous les joueurs **minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans** licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD), et ayant un **classement CPPH allant de NC à N2**.
- ✓ Le tournoi se déroulera selon le **format Standard** de la Ligue d'Ile-de-France de Badminton (LIFB).

Art. 2 :

- ✓ **La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.** Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- ✓ Tous les joueurs et coaches devront respecter les **codes de conduite** de la FFBaD.

Art. 3 :

- ✓ Tout joueur doit être en règle vis à vis de la FFBaD et doit être en possession de sa licence.
- ✓ Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, **se présenter à la table de pointage afin de valider leur présence et régler ses frais d'inscription.**

Art. 4 :

- ✓ Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes pourra être déclaré WO pour ce match par le juge-arbitre et ce, quel que soit le stade de la compétition.
- ✓ Les joueurs sont tenus de **retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer** à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- ✓ Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles à son match.
- ✓ Une **tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD**, est exigée sur les terrains.
- ✓ Le plateau de jeu est réservé au juge-arbitre, aux arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, et aux entraîneurs uniquement aux emplacements réservés pour le coaching.
- ✓ Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à **20 min** quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il ne pourra être réduit qu'avec l'accord express des intéressé(e)s. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art. 5 :

- ✓ Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Art. 6 :

- ✓ Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- ✓ La salle dispose d'un défibrillateur.

Dispositions particulières

Art. 7 :

- ✓ Le tournoi se déroulera au **Complexe Sportif Jean Bouin - 1 Place Nathalie Lemel, 77176 Savigny-le-Temple**, sur **7 terrains** dont **0 tapis**.
- ✓ **L'inscription sur 2 tableaux est possible et toutes les combinaisons de tableaux sont autorisées** (simple, double, double mixte).

- ✓ En cas de nombre insuffisant de joueurs inscrits dans un tableau, l'organisation se réserve le droit de rassembler 2 séries dans un même tableau, sans concertation des joueurs concernés.
- ✓ Les tableaux de simple, double et double mixte comporteront :
 - une première phase en poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants selon le nombre d'inscrits,
 - puis une seconde phase en élimination directe.
- ✓ Certains tableaux pourront se dérouler sous forme de poule unique de 3, 4 ou 5.

Art. 8 :

- ✓ L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance. Les joueurs souhaitant quitter le gymnase avant la fin de compétition devront obtenir l'accord du juge-arbitre.
- ✓ **Les matchs des tableaux de simples et de doubles mixtes commenceront le samedi 27 avril 2019.**
- ✓ **Les matchs des tableaux de doubles se dérouleront intégralement le dimanche 28 avril 2019.**
- ✓ **Tous les matchs à partir des demi-finales se dérouleront le dimanche 28 avril 2019 après-midi.**
- ✓ **Cependant, tous les matchs d'un tableau en poule unique se dérouleront entièrement le même jour.**
- ✓ Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre ou les aider sur un point litigieux du règlement.
- ✓ Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Art. 9 :

- ✓ Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, **le volant homologué choisi sera le RSL 3**, en vente dans la salle aux stands du partenaire du club. **Des volants seront fournis pour les finales pour toutes les séries et tous les tableaux (au maximum de 4 par match).**
- ✓ Dès leur appel sur le terrain, les joueurs disposeront de **3 minutes d'adaptation (pour le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue).**

Art. 10 :

- ✓ Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, luminaires, structures métalliques ...) **sera compté systématiquement « faute » en jeu, et pourra être compté « let » une seule fois à chaque service.**

Art. 11 :

- ✓ Les inscriptions devront obligatoirement parvenir par mail avant le : **27 mars 2019 inclus.**
- ✓ **Le suivi des inscriptions sera disponible en ligne sur le site internet de la compétition avec une mise à jour régulière.**
- ✓ Les classements CPPH pris en compte seront ceux au **28 mars 2019**. Toute modification de classements pourra entraîner un changement d'inscription vers un tableau d'une série différente, sans concertation des joueurs.
- ✓ **La répartition des inscrits dans les tableaux se fera de manière à regrouper les joueurs ayant des points CPPH similaires.**
- ✓ **Le comité d'organisation définira le nombre de séries et les tranches de points selon les inscriptions.**
- ✓ **Les joueurs ne pourront pas demander à jouer dans une série inférieure ou supérieure à celle de leur niveau.**
- ✓ **En double et double mixte, la répartition se fera à partir de la moyenne des points des deux partenaires.**
- ✓ **Les joueurs d'une paire de double ou double mixte ne pourront avoir plus de 2 classements d'écarts (N2/N3 et N2/R4 possibles, mais N2/R5, N2/R6... interdits).**
- ✓ **De plus conformément au RGC, le rapport entre les moyennes des partenaires ne pourra excéder un facteur 16, sauf pour les joueurs NC et P12 qui pourront être associés à un joueur classé au maximum D8 (avec une côte CPPH inférieure à 32 points).**
- ✓ **Le règlement des frais d'inscription devra se faire au moment du pointage**, faute de quoi le joueur pourra être disqualifié.
- ✓ Le tirage au sort aura lieu le **7 avril 2019**.
- ✓ Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions, la date de réception du mail faisant foi, puis au meilleur classement.

- ✓ Tous désistements déclarés après la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, et sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical, attestation de travail, etc.) dans la limite de cinq jours après le tournoi.
- ✓ Une **convocation horaire** sera envoyée par mail aux responsables des inscriptions, et sera mise en ligne à l'adresse suivante au plus tard dans la **semaine précédant celle du tournoi** :

<http://tournoi.savignybad.fr>

Art. 12 :

- ✓ Les récompenses ne seront pas remises avant la fin de la compétition et ne pourront en aucun cas être expédiés. Les vainqueurs et finalistes de tous les tableaux seront récompensés.
- ✓ L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en lisant ce règlement, contribueront à la réussite de la compétition.

L'ASPS Badminton